

Réf: Dossier 289030

Avis de constitution

SOCIETE « KOMAMY »

Siège ABIDJAN, Anyama quartier Thomasset non
loin du péage ., Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 20 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KOMAMY »

Objet : Recyclage de peau de banane, Import-Export, Prestations de services.

Et pour la réalisation de l'objet social

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, Anyama quartier Thomasset non
loin du péage ., Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M KONE MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01871 du 28/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11512/GTCA/RC/2024 du 28/02/2024

